



ESPACE D'INFORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

Madame, Monsieur,

En votre qualité de victime de l'attentat commis à Nice le 14 juillet 2016, nous souhaitons vous informer du procès qui se tiendra devant la Cour d'Assises spéciale de Paris à partir du 5 septembre 2022. Les débats auront lieu du mardi au vendredi de 9 heures à 19 heures.

Sachez d'ores et déjà, qu'une rediffusion non interactive des débats à Nice a été actée par le Ministère de la Justice. Elle aura lieu au sein du Palais Acropolis. Deux salles sont réservées : la première dédiée aux parties civiles, la seconde au public et à la presse.

Dans cette perspective, l'association Montjoye agréée par le Ministère de la Justice et pilote de l'Espace d'information et d'accompagnement localisé à Nice, dans lequel est présente l'Association française des victimes du terrorisme (AFVT) vous adresse le présent questionnaire afin de recenser vos souhaits et besoins à l'approche du procès.

Pour votre parfaite information, nous vous rappelons les coordonnées de l'Espace d'informations et d'accompagnement :

- Adresse : 29 rue Pastorelli, immeuble Nice Europe, Bât B, 1^{er} étage à Nice (06000)
- Téléphone : 04.92.00.08.18
- Email : contact@eianice.org

Si votre constitution de partie civile a été acceptée au stade de l'instruction, vous pouvez également répondre à ce questionnaire mais, il faudra en priorité, préférer répondre au questionnaire qui vous sera (ou vous a déjà été) envoyé par l'intermédiaire de l'association Paris Aide aux Victimes.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

L'équipe de l'Espace d'information et d'accompagnement



ESPACE D'INFORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

Réponse souhaitée au plus tôt par mail, courrier ou dépôt dans nos locaux.

NOM Prénom :

N° Téléphone :

Email :

Vos réponses ne vous engagent pas de façon définitive, mais sont importantes pour mieux anticiper vos besoins dans le cadre de votre accompagnement.

1) Savez-vous ce que signifie se constituer partie civile dans un procès ?

Oui Non

La constitution de partie civile est un droit pour toute personne victime d'un attentat. Dans le cadre de l'attentat du 14 juillet 2016, peuvent se constituer partie civile, les personnes qui se trouvaient sur la Promenade des anglais au moment de l'attentat et qui ont eu peur de mourir ; les personnes qui ont été blessées physiquement ou psychologiquement ; tout agent public ou militaire qui est intervenu sur les lieux.

La demande de constitution de partie civile peut avoir lieu jusqu'au procès, plus précisément, jusqu'aux réquisitions de l'Avocat général.

La qualité de partie civile permet à la victime d'occuper une place importante pendant l'audience (être dans la salle d'audience avec les parties civiles, témoigner devant les Juges si elle le souhaite afin de raconter les conséquences que l'attentat a eu sur sa vie, soutenir symboliquement l'action des autres parties civiles et du Parquet etc...).

Elle peut être demandée même si un refus vous a déjà été opposé au moment de l'instruction.

Les parties civiles peuvent être représentées par un avocat dont les frais seront pris en charge par l'Etat français grâce à l'aide juridictionnelle totale.

2) Seriez-vous intéressé(e) par une ou des réunion(s) sur les droits des victimes durant un procès, le déroulement, le rôle de chacun, l'organisation et les modalités pratiques du procès ?

Oui Non Je ne sais pas

3) Avez-vous des questions que vous souhaiteriez voir aborder lors de ces réunions ?

Oui Non Je ne sais pas

Si oui, lesquelles ? (résumé) :

-
-
-



ESPACE D'INFORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

4) Souhaiteriez-vous assister au procès ?

Oui Non Je ne sais pas

Si oui, où (deux choix possibles) :

Nice

Paris

5) Maîtrisez-vous la langue française (expression et compréhension des débats) ?

Oui Non

Si non, merci de bien vouloir indiquer la/les langue(s) maîtrisée(s) ou comprise(s) :

-
-
-

6) Seriez-vous intéressé(e) pour participer à un groupe de parole (12 personnes maxi) animé par un psychologue et un juriste afin d'être accompagné(e) avant, pendant et après le procès ?

Oui Non Je ne sais pas

7) Dans le cas où vous auriez des enfants, seriez-vous intéressé(e) par la mise en œuvre d'un accompagnement spécialisé en lien avec le procès ?

Oui Non Je ne sais pas

Si oui, merci de nous donner le prénom et la date de naissance de votre/vos enfant(s) :

-
-
-

Nous vous remercions d'avoir répondu à ce questionnaire.